

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 -----\*-----  
 REGION DU CENTRE  
 -----\*-----  
 DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU  
 -----\*-----  
 COMMUNE DE BOKITO  
 -----\*-----  
 SECRETAIRAT GENERAL  
 -----\*-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 -----\*-----  
 CENTER REGION  
 -----\*-----  
 MBAM AND INOUBOU DIVISION  
 -----\*-----  
 BOKITO COUNCIL  
 -----\*-----  
 GENERAL SECRETARIAT  
 -----\*-----

## DECISION MUNICIPALE N°01 /DM/ C/BOK / CIPM/ M/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°08BIS/DCO/C-BOK/ CIPM-2025  
 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DE LA  
 COMMUNE DE BOKITO; DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU ; REGION DU CENTRE.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOKITO Maître d'Ouvrage

Vu la constitution ;  
 Vu la loi n° 2007/117 du 24 avril portant création des Communes ;  
 Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
 Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juillet 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;  
 Vu Le décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;  
 Vu l'Arrêté N°000133/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur AMATAGANA ZACHEE en qualité de Maire de la Commune de Bokito et ses Adjoints ;  
 Vu le Dossier de Demande de cotation DC N°08BIS/DCO/C-BOK/SG/CIPM-2025 du 26/05/2025 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type pick-up 4x4 double cabine au profit de la Commune de Bokito; Département du Mbam et Inoubou ; Région du centre.  
 Vu la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bokito ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est déclaré adjudicataire à la Demande de Cotation susmentionnée, l'entreprise ci-dessous désignée et conformément au tableau ci-après :

N°	ADJUDICATAIRE	ADRESSE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DELAIS D'EXECUTION
01	ETS LA PENICHE	Tel : 697 61 09 52	37 700 000	44 957 250	1 Mois

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- ARMP /Ydè;
- FEICOM/Ydè
- Préfet M&I/Bfia
- DDMINMAP/Bfia
- DDEMINEPAT/Bfia
- Intéressé
- Archives et Chrono.



*Amatagana Zachee*